

# 2014

## Territoire du Canada et des Bermudes de l'Armée du Salut Politique et plan pluriannuel d'accessibilité



### Accessibilité au ministère

#### Abolir les barrières

Les **clients et les membres des congrégations de l'Armée du Salut** atteints d'un handicap reçoivent des biens et des services en temps utile.

Les **officiers et employés de l'Armée du Salut** handicapés sont dévoués pleinement à leur ministère ou à leur travail.

Des **renseignements et des communiqués** sont mis à la disposition du personnel, des clients et des membres des congrégations de l'Armée du Salut dans des formats accessibles.

Le personnel de l'Armée du Salut est en mesure de **repérer les barrières à l'accessibilité** et de trouver, de façon continue, des solutions visant à les prévenir ou à les abolir au sein de l'organisation.

Il y a une plus grande accessibilité pour entrer et sortir des **établissements de l'Armée du Salut, et autour des espaces publics.**



Un don  
d'espoir  
pour la vie

## Énoncé de politique en matière d'accessibilité

### Énoncé d'engagement de l'organisation sur l'accessibilité

L'Armée du Salut est déterminée à traiter les gens d'une façon qui respecte leur dignité et leur autonomie. Nous favorisons l'intégration et l'égalité des chances. Nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun, en prévenant et en abolissant les barrières à l'accessibilité et en respectant les exigences en la matière.

### Communication, rétroaction et service à la clientèle

L'Armée du Salut s'engage à offrir à toutes les personnes, y compris celles qui sont handicapées, d'excellents services à la clientèle.

Le personnel de l'Armée du Salut communiquera avec les personnes handicapées d'une manière qui tient compte de leur incapacité. L'Armée du Salut a également mis en place un processus qui permet de recueillir les commentaires des clients relativement à l'accessibilité.

### Animaux et dispositifs d'assistance et personnes de soutien

L'Armée du Salut accueille les personnes handicapées qui ont recours à un animal ou à un dispositif d'assistance. En Ontario, les employés qui travaillent auprès du public recevront une formation sur la façon d'interagir avec ces personnes.

L'Armée du Salut s'assurera que les personnes handicapées accompagnées d'une personne de soutien sont accueillies chaleureusement. Elles ne seront empêchées à aucun moment d'accéder aux immeubles de l'Armée du Salut accompagnées de leur personne de soutien.

## Plan pluriannuel

### Engagement de l'organisation et de l'entité : Information et communication

L'Armée du Salut s'engage à répondre aux besoins en communication des personnes handicapées. Nous communiquerons avec ces dernières pour déterminer leurs besoins dans ce domaine. En outre, l'Armée du Salut prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que les nouveaux sites Web en Ontario et leur contenu sont conformes aux *Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0*, d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### Entités : Accessibilité aux consignes d'urgence et aux interruptions de service

L'Armée du Salut s'engage à aviser ses clients en cas d'interruption de service, et à communiquer à ses employés handicapés des consignes personnalisées relativement aux situations d'urgence, selon les besoins.

### Entités et ressources humaines : Emploi

L'Armée du Salut s'engage à favoriser des pratiques d'emploi équitables accessibles.

Nous prenons des mesures pour aviser le public et le personnel, qu'au besoin, l'Armée du Salut tient compte de la situation de personnes handicapées dans son processus de recrutement.

L'Armée du Salut a mis en œuvre un processus visant à élaborer des plans d'adaptation personnalisés, ainsi que des politiques de retour au travail à l'intention d'employés qui se sont absentés du travail à la suite d'une incapacité ou d'une blessure professionnelle. De plus, l'Armée du Salut a mis en place des mécanismes qui tiennent compte des incapacités d'un employé dans le cadre de la gestion du rendement et de l'avancement professionnel.

Plusieurs services et entités de l'Armée du Salut prendront des mesures visant à prévenir et à abolir d'autres barrières à l'accessibilité, repérées à la suite d'un audit sur l'accessibilité.

#### **Entités et ressources humaines : Formation**

L'Armée du Salut offre à son personnel et à ses bénévoles de l'Ontario des séances de formation sur l'accessibilité des services pour les personnes handicapées. La formation est offerte de la façon qui convient le mieux aux tâches des employés et des bénévoles.

L'Armée du Salut veillera à ce que ses employés reçoivent la formation dont ils ont besoin pour répondre aux exigences de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

#### **Entités et service de l'immobilier : Conception des espaces publics**

L'Armée du Salut respectera les exigences en matière d'accessibilité dans l'aménagement ou la réfection d'espaces publics en Ontario. Par espaces publics, on entend :

- Les aires de jeux extérieures, comme les terrains de jeux dans les garderies, les camps et les églises;
- Les voies de déplacement, comme les trottoirs, les rampes, les escaliers, la pente des rampes, les aires de repos et la visibilité de la signalisation piétonnière;
- Un stationnement hors rue accessible aux personnes handicapées.
- Les éléments liés aux comptoirs de services, les files d'attente fixes et les aires d'attente.

Plusieurs services et entités de l'Armée du Salut prendront des mesures pour prévenir et abolir d'autres barrières à l'accessibilité repérées à la suite d'un audit sur l'accessibilité.

Pour de plus amples renseignements sur le plan d'accessibilité, veuillez communiquer avec [nom de la personne], au :

**Téléphone :**

**Adresse de courriel :**

**Des formats accessibles du présent document sont disponibles sur demande auprès de :**

## Aperçu des résultats

Objectifs	Approche opérationnelle	Résultats et calendrier		
		2009-2012	2013	2014-2016
<p>Les <b>clients et les membres des congrégations de l'Armée du Salut</b> atteints d'un handicap reçoivent des biens et des services en temps utile.</p> <p>Les <b>officiers et employés de l'Armée du Salut</b> handicapés sont dévoués pleinement à leur ministère ou à leur travail.</p> <p>Des <b>renseignements et des communiqués</b> sont mis à la disposition du personnel, des clients et des membres des congrégations de l'Armée du Salut dans des formats accessibles.</p> <p>Le personnel de l'Armée du Salut est en mesure de <b>repérer les barrières à l'accessibilité</b> et de trouver, de façon continue, des solutions visant à les prévenir ou à les abolir au sein de l'organisation.</p>	<p><b>La perspective d'inclusion de l'Armée du Salut</b> engendre des politiques, des programmes et des ministères novateurs qui tiennent compte de l'accessibilité en Ontario.</p>	<p>La perspective d'inclusion de l'Armée du Salut s'applique aux ressources humaines ainsi qu'aux nouvelles politiques et aux nouveaux programmes et ministères en Ontario.</p>	<p>Le critère d'accessibilité fait partie intégrante de la prise de décision, de la gestion des projets, de l'infrastructure des technologies de l'information et de la formation en Ontario.</p>	<p>La perspective d'inclusion est appliquée aux politiques et aux pratiques. L'accessibilité fait partie intégrante des ministères et des établissements de l'Armée du Salut en Ontario.</p>
	<p><b>L'accessibilité au sein du ministère</b> est une nouvelle initiative visant à assurer que tous les ministères et établissements de l'Armée du Salut accordent la priorité à l'accessibilité.</p>	<p>L'accessibilité aux services à la clientèle est mise en application dans toutes les entités en Ontario. Formation du personnel sur l'accessibilité aux services à la clientèle. Mise en œuvre de pratiques exemplaires en matière d'emploi et d'accommodements relatifs au retour au travail.</p>	<p><b>Application de la politique sur l'accessibilité au sein des ministères.</b> Formation du personnel sur l'accessibilité (Ontario). Lignes directrices sur la production de formats accessibles relatifs aux communications. On prévoit organiser des présentations annuelles sur l'accessibilité dans les divisions de l'Ontario.</p>	<p>Les communications, les sites Web, les solutions et les documents technologiques sont conformes aux pratiques exemplaires en matière d'accessibilité. De meilleurs accommodements à l'égard des officiers et des employés handicapés. On organise des présentations annuelles sur l'accessibilité dans les divisions de</p>

<p>Il y a une plus grande accessibilité pour entrer et sortir des <b>établissements de l'Armée du Salut, et autour des espaces publics.</b></p>				l'Ontario.
	<p><b>L'accessibilité est une priorité organisationnelle</b> mise de l'avant grâce à un leadership, à une communication et à des partenariats solides, en consultation avec des personnes handicapées.</p>	<p>L'inclusion et l'accessibilité font partie intégrante de la planification des activités et du leadership organisationnel.</p>	<p>En Ontario, il incombe aux commandants divisionnaires d'élaborer des projets visant à prévenir et à abolir les barrières à l'accessibilité. Des stratégies de consultation appropriées sont en place afin de recruter des personnes handicapées.</p>	<p>Les divisions de l'Ontario continuent d'élaborer des plans d'accessibilité annuels visant à prévenir et à abolir les barrières. La direction des entités a pris des engagements en matière de rendement relativement à l'accessibilité. Consultation suivie avec des personnes handicapées.</p>
	<p><b>Des établissements accessibles</b> aux personnes handicapées grâce à la construction de nouveaux immeubles, à la modernisation d'édifices existants et à de nouveaux baux en Ontario.</p>	<p>Sensibilisation accrue au sujet de lignes directrices sans barrières sur les nouveaux immeubles, la modernisation d'édifices existants et de nouveaux baux en Ontario.</p>	<p>Continuer à élaborer des stratégies visant à abolir les barrières à l'accessibilité.</p>	<p>L'Armée du Salut est prête à mettre en œuvre les exigences prévues dans la <i>Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario</i> (LPHO).</p>